



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026 COMMUNE DE CHESSY

L'an deux mille vingt-six, le 20 février à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date 13 février 2026, s'est réuni en ses lieux ordinaires de séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.

Membres en exercice : 29

Nombre de Votants : 25

Présents :

Mesdames et Messieurs BOURJOT, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, BALCON, LENGLET, POURCHET, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, VERGNAUD, LAURENT, DICHARA, BOULANGER, GUILLAUME, MARSAUD, TIMBRANDY, MANETTI, TUROCHE

Pouvoirs :

Monsieur Antoine POUPART, ayant donné pouvoir à madame Michèle CAMBRAYE
Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à madame Isabelle POILPRET
Monsieur Paul WURTZ, ayant donné pouvoir à monsieur Pierre-Henri DICHARA
Madame Martine TARTARE, ayant donné pouvoir à monsieur Christophe VUITTENEZ
Madame Florence CACHEUX, ayant donné pouvoir à monsieur Etienne LAURENT
Monsieur Jean-Pierre GALLARDO, ayant donné pouvoir à monsieur Fabio TIMBRANDY
Monsieur Ousseynou SECK, ayant donné pouvoir à madame Dominique CHARDONNIERAS

Absents :

Madame Sandrine LECOLLE
Monsieur Benoît FROMEAUX
Madame Béatrice SCHUMACHER
Madame Malika AMEDDAH

Secrétaire de séance :

Madame Dominique CHARDONNIERAS

Ouverture de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations.

Membres du conseil municipal en exercice : 29

Membres du conseil municipal présents et représentés : 25

Membres du conseil municipal absents non représentés : 4

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2025
2. Adoption du compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
3. Affectation des résultats 2025 du budget de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
4. Information – Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2025
5. Vote du budget primitif 2026 – commune et budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
6. Vote des subventions 2026 aux budgets : Gestion immobilière / Cinéma / Caisse des écoles / Centre communal d'actions sociales
7. Vote des subventions aux associations – exercice 2026
8. Bilan des locations de salles – année 2025
9. Bilan des ventes de concessions funéraires – année 2025
10. Conventions d'objectifs et de financement entre avec la Caisse d'allocations familiales et la commune pour les trois crèches municipales – année 2026
11. Convention d'accueil des enfants extérieurs à la commune de Serris (classe Ulis)
12. Accueil de loisirs sans hébergement n°3 : modification de la fiche financière et avenants aux marchés de travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée).
13. Bilan du second semestre 2025 du cinéma studio 31
14. Bilan des acquisitions et cessions foncières Année 2025
15. Bail emphytéotique administratif avec Pierres & Lumières – Gestion de 15 logements, 3 garages et 2 commerces, sis 1/3/5/7/9/11/13/15/17 Place Jean de Brunhoff et 18 / 18 Bis / 22 Rue Charles de Gaulle
16. Dénomination de la voie nouvelle en continuité de la Rue des Grands Prés afin d'établir l'adressage de l'opération immobilière en cours sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée AL 262
17. Informations
 - Information 1 : Adoption d'un statut de l' élu local
 - Information 2 : Rapport d'exposition des motifs pour le retrait de l'emploi fonctionnel de directrice générale des services

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Olivier BOURJOT, Maire, décide de nommer Madame Dominique CHARDONNIERAS, en tant que secrétaire de séance.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

VIE INSTITUTIONNELLE

2026-001 Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 12 décembre 2025

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, maire

Monsieur le maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Intervenant :

Monsieur le maire indique avoir reçu une demande de correction du procès-verbal de monsieur Jean-Pierre GALLARDO, adressé par courriel en date du 19 février 2026. Il précise qu'une mention sera portée au procès-verbal de la séance du 20 février 2026 pour prendre acte de cette demande.

En effet, monsieur Jean-Pierre GALLARDO a indiqué que les propos qui lui étaient attribués à la page 20 ne reflètent pas ce qu'il a réellement exprimé en séance et demande une retranscription exacte et conforme à l'enregistrement.

Aussi, il est précisé que le propos tenu par monsieur Gallardo, s'adressant à Olivier Bourjot est le suivant :

« Si toi et tes adjoints souhaitez démissionner, le préfet n'est pas obligé d'accepter votre démission. Vous serez obligés de procéder au mariage. Qu'en est-il entre temps pour le fonctionnement de la mairie sans maire ni adjoints ? Les décisions ne pourront pas être prises. Cela bloquera également les autres mariages ».

Ensuite au regard de la réponse apportée par Monsieur le maire, il a précisé *« il y a deux sujets :*

- *le sujet de l'OQTF*
- *la décision du tribunal et l'impact derrière à ne pas l'appliquer ».*

Vote des membres du Conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Points financiers :

- Adoption du compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
- Affectation des résultats 2025 du budget de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'annulation de deux points financiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal, à savoir :

- Adoption du compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
- Affectation des résultats 2025 du budget de la commune et des budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »

En effet, en raison d'une panne nationale des applications métiers HELIOS et COMPTES DE GESTION DEMATERIALISES, les services de gestion comptables de Chelles n'ont pas été en mesure de transmettre les comptes financiers uniques.

Ces points seront en conséquence présentés lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux finances

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus doit être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante, préalablement à l'examen du budget de la commune.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et Proximité » a complété le Code général des collectivités territoriales par les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1, lesquels prévoient que les communes établissent annuellement : « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions, exercés en leur sein* ».

Il est également recommandé d'inclure dans cet état récapitulatif les avantages en nature, tels que la prise en charge d'un abonnement internet ou la mise à disposition d'équipements informatiques ou de téléphonie. Les montants figurant dans cet état sont exprimés en euros bruts, par élu et par mandat ou fonction exercée.

La Direction générale des collectivités territoriales précise que cet état récapitulatif constitue un document d'information ne faisant pas grief. Il ne donne donc lieu ni à débat, ni à délibération du conseil municipal.

L'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2025 a été présenté aux membres du conseil municipal.

2026-002

Vote du budget primitif 2026 – commune et budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Les orientations budgétaires 2026, arrêtées par le conseil municipal en séance du 12 décembre 2025, ont servi de base à l'élaboration des projets de budgets primitifs de la commune.

Conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut voter les crédits par chapitre et, le cas échéant, par article.

Les projets de budget 2026 s'établissent et s'équilibrent comme suit :

Budget de la commune

Fonctionnement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
011 - Charges à caractère général	5 916 592,90 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	8 132 600,00 €
014 - Atténuations de produits	810 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 534 080,00 €
66 - Charges financières	87 674,45 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	34 400,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 302 432,65 €
042 - Opérations d'ordre transfert en section	800 000,00 €
TOTAL GENERAL	18 627 780,00 €

Fonctionnement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
013- Atténuations de charges	92 000,00 €
70 - Produits services, domaine et ventes diverses	1 175 700,00 €
73 - Impôts et taxes	650 000,00 €
731 - Fiscalité locale	15 340 500,00 €
74 - Dotations et participations	1 318 580,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €
78 - Reprise sur amortissements	4 000,00 €
042 - Opérations d'ordre transfert en section	7 000,00 €
TOTAL GENERAL	18 627 780,00 €

Investissement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	370 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	360 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 132 391,00 €
23 - Immobilisations en cours	15 490 282,00 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	186 000,00 €
TOTAL	18 557 073,00 €

Investissement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
13 - Subventions d'investissement	3 576 912,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 679 728,35 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 010 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 302 432,65 €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	800 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	186 000,00 €
TOTAL	18 557 073,00 €

Budget gestion immobilière

Fonctionnement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
011- Charges à caractère général	363 685,33 €
65 – Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
66 - Charges financières	154 800,00 €
67 – Charges spécifiques	5 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	49 514,67 €
042 - Opérations d'ordre transfert en section	355 000,00 €
TOTAL	938 000,00 €

Fonctionnement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
73 – Impôts et taxes	4 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	934 000,00 €
TOTAL	938 000,00 €

Investissement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	404 000,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00 €
21 - Immobilisation corporelles	621 114,67 €
23 - Immobilisation en cours	979 400,00 €
TOTAL	2 029 514,67 €

Investissement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	49 514,67 €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	355 000,00 €
TOTAL	2 029 514,67 €

Budget cinéma

Fonctionnement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
011- Charges à caractère général	9 010,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	56 000,00 €
66 - Charges financières	16 990,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	80 000,00 €
042 - Opérations d'ordre transfert en section	2 000,00 €
TOTAL	164 000,00 €

Fonctionnement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
75 - Autres produits de gestion courante	163 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
TOTAL	164 000,00 €

Investissement en dépenses

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	79 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00 €
TOTAL	82 000,00 €

Investissement en recettes

CHAPITRE	MONTANT BP 2026
021 - Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €
040 - Opérations ordre transfert entre sections	2 000,00 €
TOTAL	82 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2026 de la commune et les budgets annexes, conformément aux dispositions de l'article L.2312-2 CGCT :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres,
- Par chapitre pour la section investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres,

ADOpte le budget primitif 2026 de la commune et des budgets annexes tels que proposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

HABILITE Monsieur le maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Intervenant :

Monsieur le maire précise que la dette de la commune est inférieure à deux années d'épargne, ce qui signifie que la situation financière de la commune est confortable.

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

026-003

Vote des subventions 2026 aux budgets : Gestion immobilière / Cinéma / Caisse des écoles / Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Il est prévu au budget primitif des subventions à verser comme suit :

Etablissement / organisme	Montant
Caisse des écoles de Chessy	140 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	190 000 €
Budget annexe – Cinéma	140 000 €
Budget annexe – Gestion Immobilière	261 000 €

La commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 29 janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE au titre de l'année 2026 les subventions ci-après :

Etablissement / organisme	Montant
Caisse des écoles de Chessy	140 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	190 000 €
Budget annexe – Cinéma	140 000 €
Budget annexe – Gestion immobilière	261 000 €

PREND ACTE que la dépense correspondante est prévue au budget primitif communal.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2026-004 **Vote des subventions 2026 aux associations**

Rapporteur : Monsieur Pierre-Henri DICHIARA, conseiller municipal délégué aux finances

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

La présente note a pour objet de présenter aux membres du conseil municipal les subventions prévues pour les associations locales pour l'exercice 2026.

Ces subventions contribuent au fonctionnement des associations, au développement culturel, sportif et social de la commune, ainsi qu'à la réalisation de projets spécifiques.

Les dossiers de demande de subvention des associations sont consultables en mairie.

Pour l'année 2026, ces aides sont attribuées selon la répartition précisée dans la présente délibération concernant l'article 6574.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE au titre de l'année 2026 les subventions aux associations ci-après :

Type	Associations	Montants €	
Culture	Ecole de musique	62 850 €	75 050 €
	Art & Mouvement	10 200 €	
	Compagnie du casse-tête	700 €	
	Cap théâtre	500 €	
	Grangée de l'histoire	800 €	
Sport	Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe - TCCVE	7 000 €	29 000 €

	Val d'Europe Triathlon	1 000 €	
	Rugby Val d'Europe RVE	2 000 €	
	Val de France Football	5 000 €	
	Val d'Europe Montévrain Athlétisme	5 000 €	
	Lyloo yoga	1 500 €	
	Club de Tennis de table de Chessy	400 €	
	Val d'Europe Badminton - VEBAD	2 000 €	
	Val d'Europe Montévrain basket club - VEMBC	3 000 €	
	Club Français Paris Marne-la-Vallée (footgolf)	700 €	
	AMATA (yoga et pilates)	800 €	
	Dragons All Star Cheerleading	600 €	
	Amicale du personnel	35 000 €	35 000 €
	Club du Prieuré	6 000 €	6 000 €
	Comité des fêtes	6 000 €	6 000 €
	Section jeunes sapeurs-pompiers de Chessy-Val d'Europe	500 €	500 €
	Secours populaire	400 €	400 €
	SOS Femmes 77	500 €	500 €
	Ligue nationale contre le cancer	500 €	500 €
	Collège Le vieux Chêne	12 000 €	12 000 €

ATTRIBUE les subventions exceptionnelles pour les associations suivantes sous conditions d'organisation effective de l'événement et de présentation de justificatifs de dépenses :

Événementiel	Tennis Coupvray Chessy Val d'Europe - TCCVE	3 000 €	8 000 €
	Val d'Europe Montévrain Athlétisme	5 000 €	

PREND ACTE que les dépenses correspondantes sont prévues budget primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteuse : Madame Isabelle POILPRET, 2^{ème} adjointe au maire en charge des affaires générales

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Par délibération n° 2020-05-04 en date du 28 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation de compétence à Monsieur le maire, notamment pour : « *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ».

Conformément à cette délégation, il est rendu compte au Conseil municipal du bilan des locations de salle réalisées en 2025.

Nom de la salle	ADMINISTRES		COPROPRIETES		Nombre de mise à disposition gratuite aux associations
	Nombre de locations aux administrés	Recettes	Nombre de locations aux copropriétés / assemblées générales	Recettes	
Prieuré	25	17 500 €	5	1 500 €	7
Eléonore	4	2 400 €	1	300 €	14
Céleste	0	0 €	0	0 €	13
TOTAUX	29	19 900 €	6	1 800 €	34

Rappel : Les tarifs des locations des salles communales ont été fixés par délibération du conseil municipal n°2021-12-04 en date du 17 décembre 2021 comme suit :

Tarifs depuis 1 ^{er} janvier 2022			
Salle	Prieuré	Eléonore	Céleste
Principales caractéristiques	150 m ² (hors bar) Sans mobiliers : 150 pers. Avec mobiliers : 100 pers.	210 m ² Sans mobiliers : 210 pers. Avec mobiliers : 120 pers.	330 m ² Sans mobiliers : 330 pers. Avec mobiliers : 230 pers.
Week-end Du vendredi au lundi matin	700 €	700 €	1 000 €
Forfait réunion (4 heures maximum)	300 €	300 €	400 €

A noter :

- La gratuité est pratiquée pour les associations.
- Le forfait réunion 4 heures maximum s'applique pour les syndicats de copropriétés.
- La salle du conseil municipal n'est pas proposée à la location et est réservée aux réunions administratives (réunions des adjoints, réunions des chefs de services, formations internes...).
- Pour la salle Céleste, la priorité est donnée à l'usage des associations locales.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de ce bilan.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2026-006

Bilan des ventes de concessions funéraires – année 2025

Rapporteuse : Madame Isabelle POILPRET, 2^{ème} adjointe au maire en charge des affaires générales

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Dans la continuité du précédent point, il est également rendu compte aux membres du conseil municipal des concessions funéraires vendues ou renouvelées au cours de l'exercice 2025, dans le cadre des dispositions légales et des tarifs fixés par délibération du Conseil municipal :

- 8 concessions de 30 ans à 300 € l'unité pour un total de 2 400 €, dont 2 cases de columbarium
- 7 concessions de 50 ans à 500 € l'unité pour un total de 3 500 €

Soit 15 concessions acquises ou renouvelées
Soit 5 900 € de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

PREND ACTE de ce bilan.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2026-007

Conventions d'objectifs et de financement entre avec la Caisse d'allocations familiales et la commune pour les trois crèches municipales – année 2026

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagne financièrement les communes dans le fonctionnement de leurs crèches municipales, afin de garantir un accueil de qualité, accessible à toutes les familles et conforme aux orientations nationales en matière de petite enfance.

Elle propose à la commune de Chessy le renouvellement des conventions de financement relatives aux trois crèches municipales de la commune de Chessy, à savoir Les Petits Pas, La Bulle Enchantée et Les Trois Ours.

Le financement principal accordé par la CAF repose sur la Prestation de Service Unique (PSU). Celle-ci est versée en fonction de l'activité réelle des crèches (heures d'accueil réalisées, taux d'occupation), à condition que la commune applique le barème national des participations familiales et respecte les règles de fonctionnement fixées par la CAF.

En complément, la CAF peut attribuer plusieurs bonus ciblés, destinés à encourager certaines priorités publiques :

- le bonus « mixité sociale », pour favoriser l'accueil de familles aux revenus modestes ;
- le bonus « inclusion handicap », afin de soutenir l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques ;
- le bonus territoire, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), qui vise à adapter l'offre d'accueil aux besoins du territoire ;
- le financement des journées pédagogiques, permettant la formation continue et l'amélioration des pratiques professionnelles des équipes ;
- le bonus attractivité, destiné à soutenir les structures face aux difficultés de recrutement et à renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance.

Ces financements constituent des aides au fonctionnement versées annuellement, sur la base des bilans d'activité et financiers transmis à la CAF, dans la limite des plafonds fixés par celle-ci.

Le renouvellement des conventions permet ainsi de sécuriser les ressources financières des crèches municipales tout en garantissant la qualité, l'accessibilité et l'inclusivité du service rendu aux familles.

Les montants attribués à chaque crèche constituent des aides au fonctionnement. Ils sont versés sur la base des bilans annuels transmis par la commune, dans la limite des plafonds annuels fixés par la CAF.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement des conventions de financement relatives aux trois crèches municipales conclues entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Chessy.

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

PRÉCISE que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2026-008

Convention d'accueil des enfants extérieurs à la commune de Chessy conclue avec la commune de Serris (classe Ulis)

Rapporteure : Madame Madeleine BALCON, 6^{ème} adjointe au maire en charge des affaires scolaires et périscolaires

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

La commune de Serris dispose d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) permettant la scolarisation d'enfants en situation de handicap nécessitant un dispositif adapté.

Un élève accueilli dans la classe ULIS de Serris est domicilié à Chessy, l'orientation en ULIS relevant des décisions de la MDPH et de l'Éducation nationale, indépendamment du lieu de résidence.

L'accueil d'élèves extérieurs génère des charges de fonctionnement pour la commune d'accueil (locaux, matériels pédagogiques, entretien, fluides, personnel communal le cas échéant).

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, une participation financière peut être demandée aux communes de résidence afin d'assurer une répartition équitable des charges supportées.

C'est dans ce cadre que la commune de Serris sollicite la commune de Chessy pour la conclusion d'une convention ayant pour objet de définir les modalités d'accueil et de participation financière de l'élève cassassien scolarisé dans un groupe scolaire communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'accueil des enfants extérieurs scolarisés en classe ULIS de la commune de Serris

AUTORISE Monsieur le maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

2026-009	Accueil de loisirs sans hébergement n°3 : modification de la fiche financière et avenants aux marchés de travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée)
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, maire

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

La commune de Chessy a confié à Val d'Europe Agglomération, par convention n°110-2019, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) n°3 de 120 places, situé rue des Quilles (lot CHA24 – tranche ferme).

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement représenté par la société GOUDENEGE & ASSOCIÉS, mandataire.

La présente note a pour objet :

- d'autoriser la signature d'avenants aux marchés de travaux ;
- d'acter une prolongation du délai d'exécution des travaux.

Ces ajustements résultent principalement :

- d'adaptations techniques nécessaires à la bonne finalisation de l'ouvrage ;
- d'aléas de chantier ;
- de la liquidation judiciaire du lot n°02 (Lifteam).

Ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale de l'opération.

1. Evolution financière des marchés de travaux

Montant des marchés travaux initiaux (hors lot Lifteam) :	2 521 141.16 € HT
Montant des avenants à notifier	+ 194 502.79 € HT
Montant des marchés modifiés (hors lot Lifteam) :	2 715 643.95 € HT

Soit une évolution de + 5.0 % par rapport aux marchés initiaux hors lot n°2

2. Répartition des travaux supplémentaires

Origine	Montant
Demandes du maître d'ouvrage	77 557.07 € HT
Demandes du maître d'œuvre	62 984.12 € HT
Aléas de chantier (hors lot 2)	53 961.00 € HT
Total	194 502.79 € HT

Le montant des prestations à la demande du maître d'œuvre représente moins de 3 % du montant des marchés concernés et demeure dans le seuil de tolérance contractuel.

3. Prolongation des délais d'exécution des travaux

Rappel du calendrier initial :

- OS de démarrage travaux : 5 septembre 2024
- Délai contractuel : 16 mois compris 2 mois de préparation de chantier
- Date de réception initialement prévue : 30 mars 2026

Éléments ayant impacté le planning

- Retard de deux mois lors des études d'exécution (lot 01 – Gros œuvre).
- Liquidation judiciaire du lot 02 (installations de chantier).
- Nécessité de relancer une consultation.
- Nouveaux délais contractuels et d'approvisionnement.

Après concertation avec l'ensemble des entreprises, une prolongation globale de six mois a été intégrée au planning général, sans application de pénalités. La nouvelle date prévisionnelle de réception est fixée au 28 septembre 2026.

Le nouveau planning sera notifié par ordre de service.

En conclusion, les modifications proposées :

- résultent d'adaptations techniques nécessaires,
- tiennent compte d'aléas de chantier,
- intègrent les conséquences de la défaillance d'une entreprise,
- n'altèrent pas l'économie générale de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle fiche financière de l'opération établie sur la base des éléments susmentionnés.

AUTORISE la conclusion et la signature des avenants aux lots des marchés de travaux susmentionnés.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

CULTURE

2026-010

Bilan du cinéma Studio 31 du second semestre 2025

Rapporteuse : Madame Michèle Cambraye, 4^{ème} adjointe au maire en charge de la culture

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :


Conformément aux dispositions de l'article 3 du contrat de subventionnement conclu entre la commune de Chessy et l'exploitant, le cinéma Studio 31 doit remettre un compte rendu semestriel d'activité à la commune. Ce bilan est présenté au Conseil municipal pour information.

Le bilan de l'exploitation du cinéma studio 31 du second semestre 2025 (01/07/2025 au 31/12/2025) est en synthèse le suivant :

- 28 320 entrées
- 187 159,60 € chiffres d'affaires provenant de la vente des places
- 59 922,30 € chiffres d'affaires provenant de la vente de confiseries

Comparatifs 2024/2025

	C.A BILLETTERIE	C.A CONFISERIES	TOTAL
2024**	394 321,50	95 621,80	489 943,30
2025***	348 229,70	108 058,30	456 288,00



**Entrées en 2024 : 62 216

***Entrées en 2025 : 54 095

Pour rappel, le montant de la subvention attribuée au Studio 31 en 2025 dans le cadre du contrat de subventionnement a été de 42 562,50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation de ce bilan.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Rapporteur : Monsieur Christophe VUITTENEZ, 5^{ème} adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie

Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :

Conformément à l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit informer le conseil municipal, une fois par an, de toutes les acquisitions et cessions réalisées.

Aussi, sont présentées ci-dessous les acquisitions et cessions réalisées par la commune pour l'exercice 2025 :

Acquisitions :	
Rétrocessions Équipements communs / voirie – AB 723 / AB 726 / AB 737 / AB 740	1 €
Rétrocessions Équipements communs / voirie – AB729 / AB732 / AB735 / AB738 / AB742	1 €
Rétrocessions Équipements communs / voirie – AL 135 / AL 173	1 €
AB 303 / AB 313 – Ancien Chemin de Meaux	3 700 €
AD 370 / AD 371 – Rue des Coulommières	134 000 €
AE 350 / AE 556 – 1 Rue Paul Laguesse	785 000 €
AE 136 / AE 137 / AE 138 – Rue Pasteur	32 000 €
VEFA Coques commerciales - AL 272 (20%)	480 000 €
TOTAL	1 434 703 €

Cessions :	
AE 276	1 €
TOTAL	1 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de ce bilan.

PRECISE que ce bilan sera annexé au compte financier unique de la commune.

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

Bail emphytéotique administratif avec Pierres & Lumières – Gestion de
15 logements, 3 garages et 2 commerces, sis 1/3/5/7/9/11/13/15/17
Place Jean de Brunhoff et 18 / 18 Bis / 22 Rue Charles de Gaulle

Rapporteur : Monsieur Christophe VUITTENEZ, 5^{ème} adjoint au maire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie

Ce point est reporté, l'avis des domaines n'ayant pas été reçu.

2026-012

Dénomination de la voie nouvelle en continuité de la Rue des Grands Prés afin d'établir l'adressage de l'opération immobilière en cours sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée AL 262

Rapporteur : Monsieur Christophe VUITTENEZ, 5^{ème} adjoint aumaire en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du cadre de vie

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment à l'article L.2121-29, il appartient au Conseil municipal de décider, par délibération, de la dénomination des rues, voies et places de la commune.

Il indique que la commune a procédé au fil des années au nommage d'une partie de ses voies communales, mais que cette démarche doit être poursuivie et complétée, notamment afin de répondre aux exigences d'adressage, de sécurité et de desserte des nouveaux projets d'aménagement.

Il précise que la présente délibération concerne la voie nouvellement créée afin de desservir une opération immobilière en cours située sur le lot AF5D9, correspondant à la parcelle cadastrée section AL n°262. Cette opération a fait l'objet du permis de construire n° 077 111 24 00023, délivré le 16 juin 2025, portant sur la construction d'un établissement d'enseignement supérieur, de bureaux et d'un commerce.

Il est précisé que cette voie nouvelle s'inscrit dans la continuité directe de la rue des Grands Prés et se développe perpendiculairement à la rue Haddock, sans rupture de tracé ni de fonctionnalité avec la voie existante.

Afin d'assurer la cohérence du réseau viaire communal, de faciliter l'identification des adresses et de garantir la lisibilité pour les usagers, les services publics et les services de secours, il est proposé aux membres du conseil municipal de donner à cette voie nouvelle, telle que figurant sur le plan annexé à la présente délibération, la dénomination suivante : **Rue des Grands Prés**

Il ne s'agit pas d'une création de nom distinct mais d'une extension de la rue existante, sans rupture d'adressage.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DENOMME la voie nouvelle selon le plan en annexe : Rue des Grands Prés.

AUTORISE Monsieur le maire à prendre tous les actes et arrêtés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROCEDE aux notifications et mises à jour nécessaires auprès des organismes concernés (services de secours, La Poste, services fiscaux, gestionnaires de réseaux...).

Intervenant : aucun

Vote des membres du conseil municipal :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Absentions : 0

Résultat : adopté à l'unanimité des présents.

INFORMATIONS

Information 1 Adoption d'un statut de l' élu local

Rapporteure : Madame Isabelle POILPRET, 2^{ème} adjointe au maire en charge des affaires générales

La loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local a été publiée au JO du 23 décembre 2025. Elle vise à renforcer l' attractivité des mandats locaux. Elle augmente notamment les indemnités de fonction, améliore les conditions d' exercice des mandats et facilite le retour à la vie professionnelle des élus.

Ce statut de l' élu local vise à reconnaître, sécuriser et faciliter l' exercice du mandat, tout en favorisant l' engagement citoyen et la conciliation avec la vie professionnelle et personnelle.

1. Ce que recouvre le statut de l' élu

Il ne s' agit pas d' un contrat de travail, mais d' un ensemble de droits et garanties, notamment :

- Indemnités de fonction (selon la strate démographique, dans les plafonds légaux),
- Protection sociale (maladie, maternité/paternité, retraite),
- Droits à la formation,
- Protection fonctionnelle (en cas de poursuites ou d' attaques liées au mandat).

2. Droits liés à l' exercice du mandat

- Autorisation d' absence et crédit d' heures pour exercer le mandat,
- Garantie de non-discrimination professionnelle,
- Droit à la reconversion et à la validation des acquis en fin de mandat.

3. Enjeu pour la commune

- Sécuriser juridiquement les élus,
- Favoriser l' engagement et le renouvellement démocratique,
- Renforcer l' attractivité et la sérénité de l' action publique locale.

Rapporteur : Monsieur Olivier BOURJOT, maire

Monsieur Olivier BOURJOT a informé les membres du conseil municipal qu'il avait engagé une procédure de retrait de l'emploi fonctionnel de directrice générale des services. La décharge sera effective le 1^{er} mai, le centre de gestion sera informé.

Cette information ne fait l'objet d'aucun débat ni vote.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle POILPRET informe que l'adresse du bureau de vote n°6 a changé : auparavant il était installé à la Cassatienne, depuis cette année il est à l'école Champignac. Une information sera faite en ce sens sur le site de la commune.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Monsieur le maire donne communication des décisions prises par ses soins depuis la dernière séance du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte.

Marchés publics

NOTIFICATION DE MARCHES		
Date de la décision	Intitulé	Montant en €
11/12/2025	Désignation des candidats admis à concourir dans le cadre du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse plus pour la construction de coques commerciales et de logements dans le bourg de Chessy	-
16/12/2025	Avenant n°2 au marché n°2025-08 relatif à la construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°1 : VRD – GROS-ŒUVRE conclu avec la société GD Projet & Construction	1 567,74 € HT
17/12/2025	Contrat n°2025-56 relatif à la maintenance et à l'assistance pour l'utilisation du progiciel de gestion des finances conclu avec la société BERGER LEVRAULT	3 697,88 € HT
30/12/2025	Avenant n°1 au marché n°2023-29 relatif à la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'extension du cimetière conclu avec le groupement FRANÇOIS DAVID / SCE	4 285 € HT
30/12/2025	Contrat n°2025-67 relatif au logiciel de gestion des biens immobiliers de la Ville de Chessy conclu avec la société LOCKIMMO.COM	0,89 € HT par lot et par mois
30/12/2025	Avenant n°1 au marché n°2025-28 passé avec la société BN ARCHITECTURES relatif à une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux d'extension de la crèche les 3 ours et de modification des accès	37 830 € HT
19/01/2026	Avenant n°1 au marché n°2024-45 relatif à la maintenance et à l'entretien des équipements de cuisine (froids – cuissons – laveries) conclu avec la société SPIE FACILITIES	Sans incidence financière
20/01/2026	Avenant n°3 au marché n°2024-30 relatif à l'entretien des espaces verts de Chessy – secteur ZAC de Chessy avec la société ID VERDE	Sans incidence financière
30/01/2026	Contrat n°2026-01 relatif à la maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville de Chessy conclu avec la société SPIE CITY NETWORKS	A bons de commandes – montant maximum annuel : 19 700 € HT

19/02/2026	Marché n°2025-65 passé selon une procédure adaptée relatif à la fourniture de vêtements de travail et de linges pour les crèches et le scolaire - Lot n°1 : Vêtements et chaussures de travail pour les agents communaux des crèches et des groupes scolaires (restauration et personnel multi accueil), conclu avec l'entreprise L'ECHOPPE	A bons de commandes – montant maximum annuel : 25 000 € HT
19/02/2026	Marché n°2025-66 passé selon une procédure adaptée relatif à la fourniture de vêtements de travail et de linges pour les crèches et le scolaire - Lot n°2 : Linges pour les crèches et les groupes scolaires, conclu avec l'entreprise GRANJARD - CENTEX	A bons de commandes – montant maximum annuel : 25 000 € HT

Affaires financières

Date de la décision	Intitulé	Dépense / Recette
08/12/2025	Clôture de la régie de recette action jeunesse et sports	-
13/12/2025	Décision modificative n°4 - budget principal – 214840	-
02/02/2026	Demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre du fond de modernisation des établissements au profit du multi-accueils Les 3 ours	Montant sollicité : 120 000 €

Affaires générales

Date de la décision	Intitulé	Dépense / Recette
18/11/2025	Convention tripartite « Coup de pouce au permis de conduire »	D : 500 €
24/11/2025	Contrat de cession - Merlin et les 4 saisons	D : 2 700 €
15/12/2025	Convention d'occupation temporaire du domaine public conclue avec l'association Unaape Tournesol dans le cadre de l'organisation de vente de gâteaux	R : 30 €
13/12/2025	Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°47 conclu avec la Société ATRIUM CAPITAL	R : 35 €/mois
22/12/2025	Convention relative au transfert de gestion – arrivée à échéance du bail à construction PLURIAL NOVILIA / VILLE DE CHESSY – Ensembles immobiliers sis Rue Charles de Gaulle / Place Jean de Brunhoff	-
22/12/2025	Convention de gestion locative et immobilière entre PIERRES et LUMIERES et la VILLE DE CHESSY – Ensembles immobiliers sis Rue Charles de Gaulle / Place Jean de Brunhoff	-
10/02/2026	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public dans le cadre de l'organisation d'une vente de gâteaux (Unaape Champignac)	A titre gratuit

Culture

Date de la décision	Intitulé	Dépense / Recette
06/01/2026	Convention de mise à disposition de la Ferme des Tournelles conclue avec l'association Compagnie Théâtrale Torcy-Val Maubée pour une représentation du spectacle « <i>Arsenic et vieilles dentelles</i> »	A titre gratuit
06/01/2026	Convention de mise à disposition de la Ferme des Tournelles conclue avec l'association Compagnie des Cinq Pignons pour une représentation du spectacle « <i>Les hommes préfèrent mentir</i> »	A titre gratuit
07/01/2026	Contrat de cession du spectacle « Le Jardin de Dahi, le petit Jardin » conclu avec l'association Mojgan'Arts	D : 2 513,80 € TTC
15/01/2026	Contrat de cession du spectacle « Hulul » conclu avec la Compagnie « Viens voir en face »	D : 2 800 € TTC
22/01/2026	Convention de mise à disposition de la Ferme des Tournelles conclue avec l'association La Scène et Marne pour une captation vidéo public	A titre gratuit
29/01/2026	Contrat de cession conclu avec l'association Onze heure onze pour trois représentations du spectacle « Mystère Barbe noire »	D : 5 500 € TTC
29/01/2026	Contrat de cession du spectacle Steller « Nathalie Barton » conclu avec AF productions	D : 2 750 € TTC

Police municipale

Date de la décision	Intitulé	Période
04/02/2026	Règlementation portant sur l'interdiction de détention et de consommation du protoxyde d'azote	1 an
04/02/2026	Interdiction temporaire des regroupements pour garantir la tranquillité publique, la salubrité et le bon ordre dans les lieux publics sur certains axes du territoire	1 an
04/02/2026	Interdiction temporaire de la consommation de boissons alcoolisées sur l'espace public	6 mois

Urbanisme / travaux & services techniques

Date de la décision	Intitulé	Période
02/12/2025	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public – DISNELAND – THE REGAL VIEW (ex-Restaurant TSR)	-
02/12/2025	Pose de cinq enseignes non lumineuses à plat sur la façade – 49 rue d'Ariane	-
05/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000504 4X situé 10 rue du Clos Girard	1 an

08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000481 81 situé 6 rue du Pré au Prêtre	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000375 MQ situé 26, allée des Maraîchers	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000041 GH situé 2 rue de la Galmy	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000509 XO situé 4 rue de la Fontaine Rouge	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000316 ZI situé 2 passage de la Chenelette	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000496 Z7 situé 12 rue du Pré Verson	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000512 OL situé 3 rue de la Fontaine Rouge	1 an
08/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N° 077 111 000365 OJ situé 34 rue d'Ariane	1 an
10/02/2025	REFUS de l'autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – SAS DERMALYSE – 4 place Octogonale	-
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000514 4G, situé 5 Rue du Clos Girard	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000515 HI, situé 26 Rue du Fossé Mignard	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000377 JI, situé 2 Rue de la Fontaine Rouge	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000511 XR, situé 27 Rue d'Ariane	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000405 E8, situé 2 T Rue de la Fontaine Rouge	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000372 81, situé 1 Rue du Fossé Mignard	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000498 K4, situé 2 Passage du Vieux Chêne	1 an
18/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000315 IS, situé 2 Rue de la Fontaine Rouge	1 an
19/12/2025	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – LOT AF4A15 - ATRIUM CAPITAL – 9 place Octogonale	-

22/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000518 X7, situé 8 Rue de la Galmy	1 an
22/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 00095 N9, situé 11 Rue du Pré Verson	1 an
23/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000360 X8, situé 12 Rue du Pré Verson	1 an
23/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000065 M2, situé 18 Avenue Hergé	1 an
23/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000048 KL, situé 5 Place Nelson Mandela	1 an
23/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000409 OR, situé 2 Rue de la Fontaine Rouge	1 an
23/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000257 GR, situé 1 Rue de la Fontaine Rouge	1 an
26/12/2025	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000353 KL, situé 16 Rue Haddock	1 an
05/01/2026	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – DISNEYLAND – PARC I - PHANTOM MANOR	-
06/01/2026	Autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – CHIC & BON – EPICERIE FINE – 49 rue d'Ariane	-
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000521 L8, situé 20 Rue des Grands Prés	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000406 MY, situé 14 Rue Haddock	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000403 5X, situé 3 place Nelson Mandela	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000290 J8, situé 18 rue des Grands Prés	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000388 HS, situé 17 rue du Bicheret	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000193 EV, situé 12, passage des Ecoles	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000525 S5, situé 3, passage les 8 Ormes	1 an
07/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000523 J4, situé 20 rue du Clos Girard	1 an
08/01/2026	Arrêté du Maire au nom de l'État pour des travaux portant sur un Établissement Recevant	-

	du Public dans le cadre d'une demande de Permis de Construire – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIOS – TOUR DE LA TERREUR	
12/01/2026	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public – DISNEYLAND – WALT DISNEY STUDIOS – FROZEN LAND – COQUE 601 – FROZEN EVER AFTER	-
13/01/2026	Abrogation de l'arrêté municipal n°2025.438 portant sur l'interdiction temporaire d'utiliser le terrain de rugby - Complexe sportif du Bicheret	-
13/01/2026	Numérotation postale Rue des Quilles, d'un terrain à bâtir, parcelle cadastrée YA 353 – ZAC de Chessy	-
16/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000528 BC, situé 8 rue de la Galmy	1 an
16/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000386 TJ, situé 2 bis rue de la Fontaine Rouge	1 an
21/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000144 NT, situé 5 rue du Clos Girard	1 an
21/01/2026	Autorisation de changement d'usage pour le logement enregistré sous le N°77111 000232 VM, situé 1 passage de Laistre	1 an
03/02/2026	Numérotation postale du lot AF5D10, parcelle cadastrée AL 261– ZAC du Centre Urbain, Avenue Hergé	-
04/02/2026	Pose de trois enseignes lumineuses à plat sur la façade – gare SNCF MARNE LA VALLEE/ place des Passagers du vent	-
09/02/2026	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public – DISNEYLAND – RENCONTRE AVEC MICKEY / GARE FANTASYLAND	-
09/02/2026	Autorisation d'ouverture au public de l'Établissement Recevant du Public – DISNEY VILLAGE – MC DONALD'S	-
10/02/2026	REFUS de l'autorisation de travaux pour construire, aménager ou modifier un Etablissement Recevant du Public – SAS DERMALYSE – 4 place Octogonale	-

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'en prendre acte.

Fin de la séance à 21h15

Chessy, 20 février 2026

La secrétaire de séance,
Dominique CHARDONNIERAS

Le Maire
Olivier BOURJOT



Rappel des délibérations prises

- 2026-001** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2025
- 2026-002** Vote du budget primitif 2026 – commune et budgets annexes « Gestion immobilière » et « Cinéma »
- 2026-003** Vote des subventions 2026 aux budgets : Gestion immobilière / Cinéma / Caisse des écoles / Centre communal d'actions sociales
- 2026-004** Vote des subventions aux associations – exercice 2026
- 2026-005** Bilan des locations de salles – année 2025
- 2026-006** Bilan des ventes de concessions funéraires – année 2025
- 2026-007** Conventions d'objectifs et de financement entre avec la Caisse d'allocations familiales et la commune pour les trois crèches municipales – année 2026
- 2026-008** Convention d'accueil des enfants extérieurs à la commune conclue avec la commune de Serris (classe Ulis)
- 2026-009** Accueil de loisirs sans hébergement n°3 : modification de la fiche financière et avenants aux marchés de travaux (maîtrise d'ouvrage déléguée)
- 2026-010** Bilan du second semestre 2025 du cinéma Studio 31
- 2026-011** Bilan des acquisitions et cessions foncières - année 2025
- 2026-012** Dénomination de la voie nouvelle en continuité de la Rue des Grands Prés afin d'établir l'adressage de l'opération immobilière en cours sur le lot AF5D9, parcelle cadastrée AL 262

Nom	Signature	Nom	Signature
BOURJOT Olivier		CACHEUX Florence	Pouvoir à M Laurent
POUPART Antoine	Pouvoir à Mme Cambraye	VERGNAUD Corinne	
POILPRET Isabelle		LAURENT Etienne	
HENRY Laurent	Pouvoir à Mme Poilpret	LECOLLE Sandrine	Absente
CAMBRAYE Michèle		DICHIARA Pierre-Henri	
VUITTENEZ Christophe		BOULANGER Samira	
BALCON Madeleine		FROMEAUX Benoît	Absent
LENGLET Patrick		GUILLAUME Benoît	
POURCHET Evelyne		MARSAUD Cyril	
MANETTI Jean-Claude		GALLARDO Jean-Pierre	Pouvoir à M Timbrandy
WURTZ Paul	Pouvoir à M Dichiara	TIMBRANDY Fabio	
ALLEMANDOU Marc		AMEDDAH Malika	Absente
CHARDONNIERAS Dominique		SECK Ousseynou	Pouvoir à Mme Chardonnières
TARTARE Martine	Pouvoir à M Vuittenez	DIDES-SCHUMACHER Béatrice	Absente
TU ROCHE Priscilla			